

## Tour de table des associations

La tour de table a permis aux associations présentes de partager brièvement leurs actualités, illustrant la diversité des mobilisations en cours et les enjeux communs auxquels elles sont confrontées.

**Muriel Martin-Dupray** a présenté l'étude ***Loger sans artificialiser***, disponible sur le site de FNE Île-de-France. Réalisé en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme et la Fondation pour le Logement des Défavorisés, ce travail met en lumière des solutions concrètes permettant de répondre aux besoins en logements tout en limitant l'artificialisation des sols. Le rapport constitue un outil de référence pour nourrir le débat sur l'aménagement et les politiques du logement.

**Isabelle Madesclaire**, pour le **collectif Reille**, a annoncé la relance de la mobilisation contre le projet immobilier menaçant le couvent Reille. Le recours juridique engagé par l'association de riverains suit son cours, et l'absence de réaction tant du promoteur que de la Ville laisse apparaître des fragilités importantes du projet, notamment liées à un programme social jugé disproportionné et mal adapté au quartier. Le collectif se réorganise désormais sous le nom «**Groupe de travail Reille – nature et patrimoine**» afin de poursuivre l'analyse du projet et de peser dans le débat local, notamment à l'approche des échéances électorales.

**Lise Grenier** a ensuite fait le point sur les évolutions récentes concernant le projet immobilier de **l'ancien hôpital La Rochefoucauld**. Après l'annonce, en mai, par la ministre de la Culture, Rachida Dati, d'une volonté de protéger l'ensemble du site, un arrêté préfectoral publié discrètement en juillet inscrit uniquement la partie ouest à l'inventaire des monuments historiques. La DRAC a toutefois récemment indiqué que la procédure pourrait être reprise dans son intégralité en raison d'irrégularités, ouvrant la voie à une inscription complète du site. Si cette protection n'empêchera pas toute construction, elle redonnera au ministère de la Culture une capacité de négociation avec l'AP-HP, propriétaire du terrain.

Par ailleurs, l'AP-HP a signé une promesse de vente avec un groupement mené par Giboir et Galia, incluant un « contrat de jouissance » que l'établissement refuse de communiquer. Lise Grenier a souligné l'ambiguïté du rôle de Plateau Urbain, financé par le promoteur, qui organise des occupations présentées comme temporaires mais susceptibles de devenir pérennes.

La concertation publique semble à l'arrêt, probablement en raison de la remise à plat du projet demandée par la DRAC. Le collectif poursuit donc une stratégie de vigilance, de mobilisation et de gain de temps, en se tenant prêt à négocier ou à déposer un recours lorsque le permis de construire sera présenté.

Dans ce contexte, **Yves Jouanique** a alerté sur les effets de **la loi « Urbanisme et Logement »**, récemment publiée. Ce texte durcit fortement les conditions de recours : Les contentieux deviennent ainsi plus contraints, imposant une veille accrue, une analyse rapide de dossiers volumineux et le dépôt d'un recours dans des délais très courts.

**Patrick Rollot** a ensuite présenté les dynamiques associatives autour de la Petite Ceinture. Il a distingué le travail de **Sauvegarde de la Petite Ceinture**, axé sur la protection du réseau ferré et la valorisation de son patrimoine historique, de celui des **Promeneurs de la Petite Ceinture**, qui œuvrent à ouvrir certaines portions au public dans une démarche de co-construction avec la mairie. Il a suggéré une rencontre entre FNE Paris et ces associations afin de mieux connaître leurs actions et explorer une éventuelle collaboration.

Enfin, il a annoncé la création prochaine de **Paris Histoire et Patrimoine**, une fédération d'associations parisiennes œuvrant pour l'histoire et le patrimoine, visant à centraliser informations et archives via un portail commun.